

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 27 septembre 2021

DATE DE LA CONVOCATION

17 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 22

Suppléants votants : 2

Pouvoirs : 6

Total votants : 30

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2021

**L'an deux mil vingt et un
Et le 27 septembre à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

André JOLY (Chambord), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Elisabeth GUIBERTEAU, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative : -

Jacinto PLA (Bauzy), Jean-Pierre CHEVESSAND (Maslives).

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Hélène PAILLOUX (Bracieux) a donné pouvoir à Gilles CLEMENT (Mont-près-Chambord),
Nathalie SAULZET a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-sur-Cosson),
Dimitri BRUNEAU a donné pouvoir à Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr),
José COELHO a donné pouvoir à Nathalie BINVAULT (Mont-près-Chambord),
Jacky HERNANDEZ a donné pouvoir à Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan),
Christine SOUCHET a donné pouvoir à Elisabeth GUIBERTEAU (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Titulaires absents ou excusés :

Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Patricia HANNON (Maslives), Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Stéphane FRIAUD, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : -

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Anne Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr) a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-079-2021

Objet : Autorisation à donner au Président pour signer un avenant à la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour la période 2020-2024

Monsieur Christian LALLERON, Vice-président en charge des Ressources, de l'Habitat et de la Transition écologique rappelle que dans le cadre de sa compétence Habitat, la Communauté de communes Grand Chambord, en partenariat avec l'ANAH, a décidé de continuer à s'impliquer dans la rénovation de l'habitat privé sur son territoire en lançant une seconde opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dont la mission de suivi-animation est confiée à SOLIHA.

Cette mission a démarré le 1^{er} février 2020, pour une durée de quatre années et se décompose en une tranche ferme d'un an et trois tranches optionnelles.

La Maison de l'Habitat et ses partenaires SOLIHA et l'ADIL-ECF 41 constatent que le nombre de dossiers pour les travaux de rénovation énergétique des logements augmente ce qui engendre une hausse du nombre de dossiers de demande de subvention auprès de la Communauté de communes. Les objectifs définis dans la convention d'OPAH seront prochainement atteints, notamment pour les ménages ayant des ressources supérieures aux plafonds de revenus de l'ANAH.

D'autre part, la « Lutte contre la vacance » est identifiée à l'action n°2 du Programme Local de l'Habitat (PLH). Dans cette action, il est prévu un travail au cas par cas avec les propriétaires de logements vacants pour remettre leur bien sur le marché immobilier.

Par cet engagement, la Communauté de communes du Grand Chambord conjointement avec la Communauté de communes Beauce Val de Loire, ont été désignées parmi les collectivités lauréates du Plan National de lutte contre les logements vacants.

Ainsi, chaque collectivité va pouvoir obtenir une subvention supplémentaire de la part de l'ANAH pour mener les actions de lutte contre la vacance des logements sur chaque territoire.

Compte tenu de ces deux facteurs d'évolution, la hausse du nombre de dépôts de dossiers pour les travaux de rénovation énergétique et les missions liées à la vacance qui vont être prises en charge financièrement par l'ANAH, il convient de signer un avenant à la convention d'OPAH avec l'ANAH et l'Etat et les solliciter pour le versement de subventions annuelles.

Les nouveaux objectifs et les missions liées à la vacance des logements seront identiques à ceux prévus sur la Communauté de communes Beauce Val de Loire.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Vice-président demande aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir :

- AUTORISER Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer l'avenant n°2 présenté en annexe 12 à la convention avec l'Etat et l'ANAH ;
- AUTORISER Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à solliciter l'ANAH et l'Etat pour le versement de subventions annuelles ;
- AUTORISER Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer l'avenant n°2 présenté en annexe 12 à la convention avec l'Etat et l'ANAH ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à solliciter l'ANAH et l'Etat pour le versement de subventions annuelles ;**
- **AUTORISER Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

Le Président
Gilles CLEMENT

